



Assemblée générale

Distr. limitée
28 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Deuxième Commission

Points 91 c) et f) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral; résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs, des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Maroc* : projet de résolution

Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/180 du 21 décembre 2001, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de convoquer en 2003 la réunion ministérielle internationale à présent dénommée Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, ainsi que sa résolution 57/242 du 20 décembre 2002,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit¹;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ A/58/388.



2. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement du Kazakhstan qui a accueilli la Conférence ministérielle internationale à Almaty les 28 et 29 août 2003;

3. *Fait sien* le Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit² et la Déclaration d'Almaty³ adoptés par la Conférence ministérielle internationale;

4. *Demande* l'application pleine et effective du Programme d'action d'Almaty;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session une question intitulée « Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit »;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action d'Almaty.

² A/CONF.202/3, annexe I.

³ Ibid., annexe II.